



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est étudiera lors de sa séance ordinaire qui se tiendra virtuellement le **mercredi 19 mai 2021** à compter de **19 h**, et ce, conformément au Décret 1020-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 tel que modifié par l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 683 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 9 900 rue Sherbrooke Est à Montréal-Est:

- Permettre une superficie maximale totale de 4.65 mètres carrés au lieu de 1.5 mètre carré pour les enseignes affichant les menus.

Conformément au Décret 1020-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 tel que modifié par l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020. Ainsi, toute personne ou tout organisme qui désirent s'exprimer sur ces demandes peuvent le faire en posant leurs questions ou en faisant parvenir leurs commentaires, par écrit au greffier, Me Roch Sergerie, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. par la poste à l'adresse suivante:

Direction des affaires juridiques et du greffe
Ville de Montréal-Est
11370, rue Notre-Dame, 5^e étage
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6
2. par courriel à l'adresse suivante : greffe@montreal-est.ca
3. par télécopieur au 514 907-2007

Ces questions ou ces commentaires doivent parvenir à la Direction des affaires juridiques et du greffe au plus tard le **14 mai 2021 à 16 h 30.**

Donné à Montréal-Est, le 28 avril 2021.

Roch Sergerie, avocat et OMA
Directeur des affaires juridiques et greffier